



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**COMMUNES DE BOIRY-SAINTE-RICTRUDE ET BOISLEUX-AU-MONT -
DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DÉPARTEMENTAL AVANT ALIÉNATION À LA SOCIÉTÉ "TEREOS" D'UN
DÉLAISSÉ DE VOIRIE À EXTRAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRÉ**

(N°2024-426)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1, L.3211-2 et L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.2141-1, L.3112-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.131-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et Développement des Territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De désaffecter et de déclasser du Domaine Public Routier Départemental les surfaces de 159 m² (à parfaire selon arpentage) et 227 m² (à parfaire selon arpentage) après extraction du Domaine Public Routier Départemental, situées sur la RD 35 (rue de la gare) au territoire des communes de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE et BOISLEUX-AU-MONT, conformément au plan joint à la présente délibération.

Article 2 :

De reclasser dans le Domaine Privé Départemental la surface de 159 m² (à parfaire selon arpentage) en attente de numérotation située sur la RD 35 (rue de la gare) au territoire de la commune de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE, conformément au plan joint à la présente délibération.

Article 3 :

De reclasser dans le Domaine Privé Départemental la surface de 227 m² (à parfaire selon arpentage) en attente de numérotation située sur la RD 35 (rue de la gare) au territoire de la commune de BOISLEUX-AU-MONT, conformément au plan joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

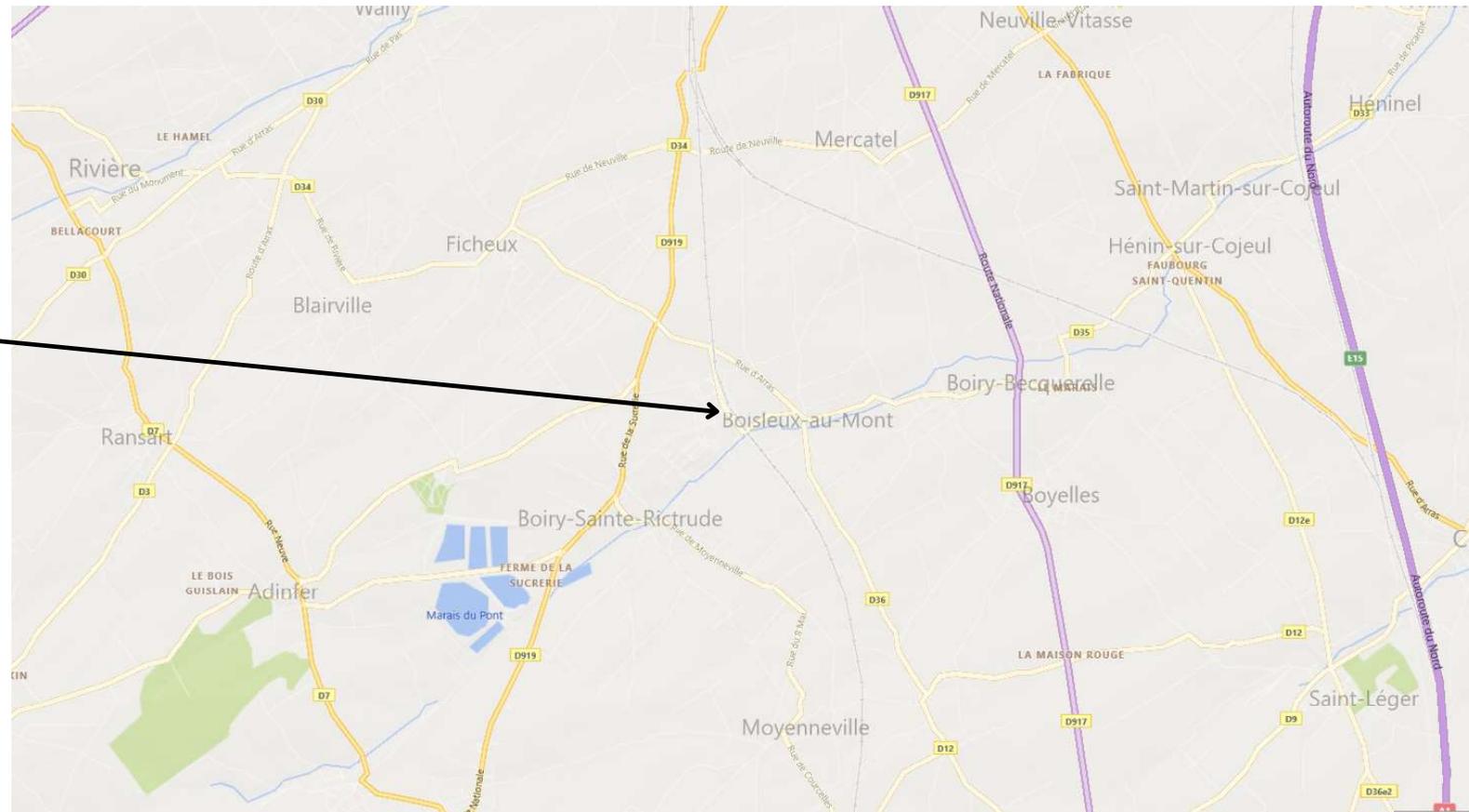
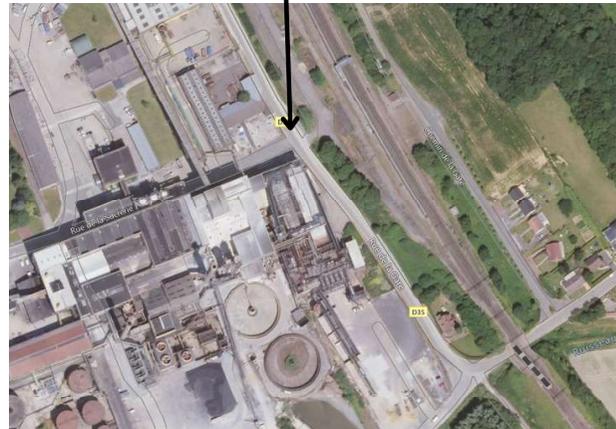
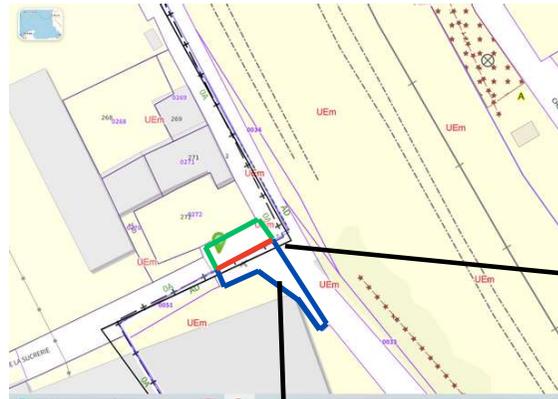
Signé

Maryline VINCLAIRE

Plan de situation

Communes : BOIRY SAINTE RICTRUDE et
BOISLEUX-AU-MONT

Superficies avant arpentage:
159 m² et 227m²

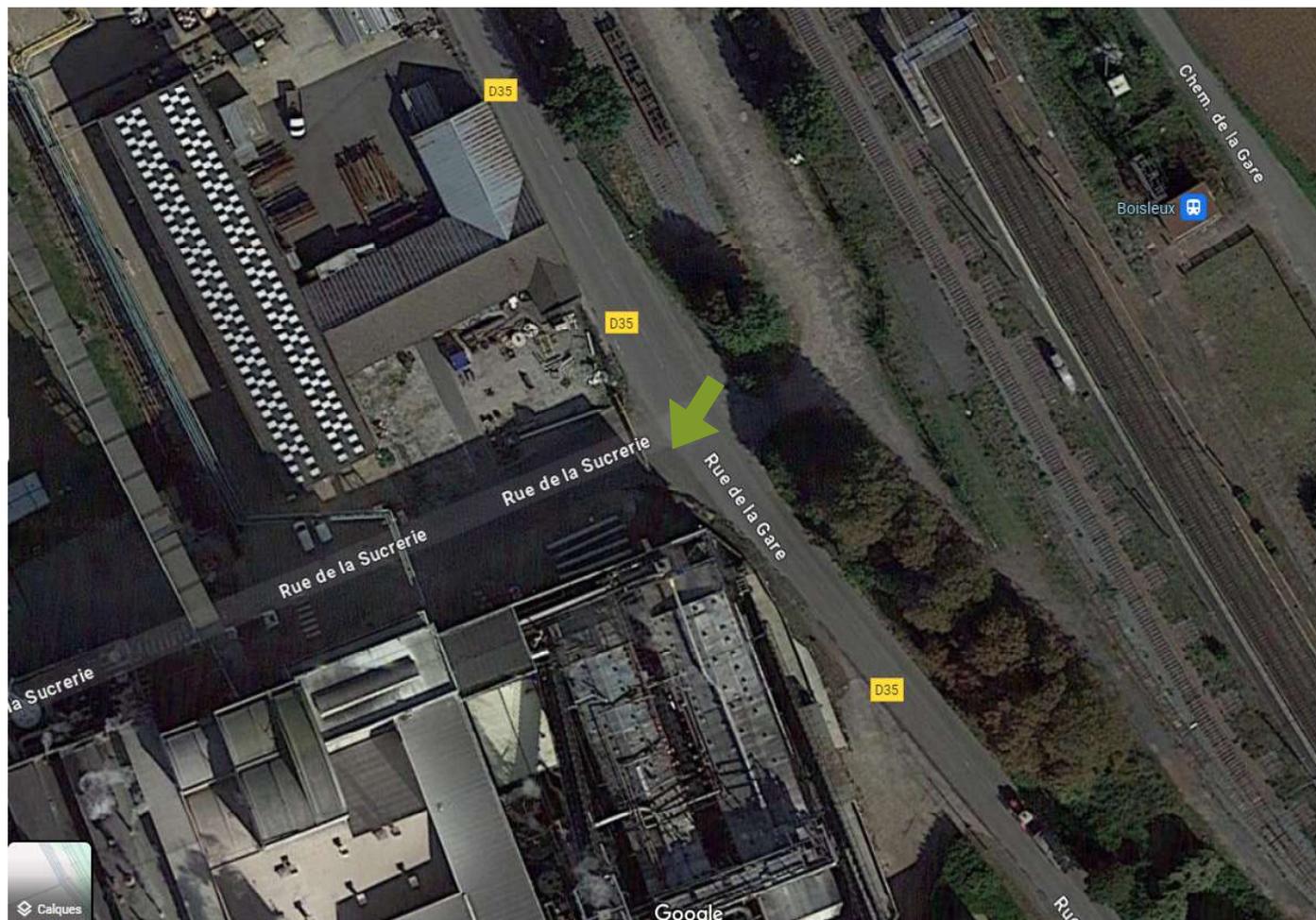


Vue aérienne

Commune:

BOISLEUX-AU-MONT et
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE

Parcelle(s) Cadastre(s) :
Non cadastré



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Communes de

BOIRY-SAINTE-RICTRUDE

BOISLEUX-AU-MONT

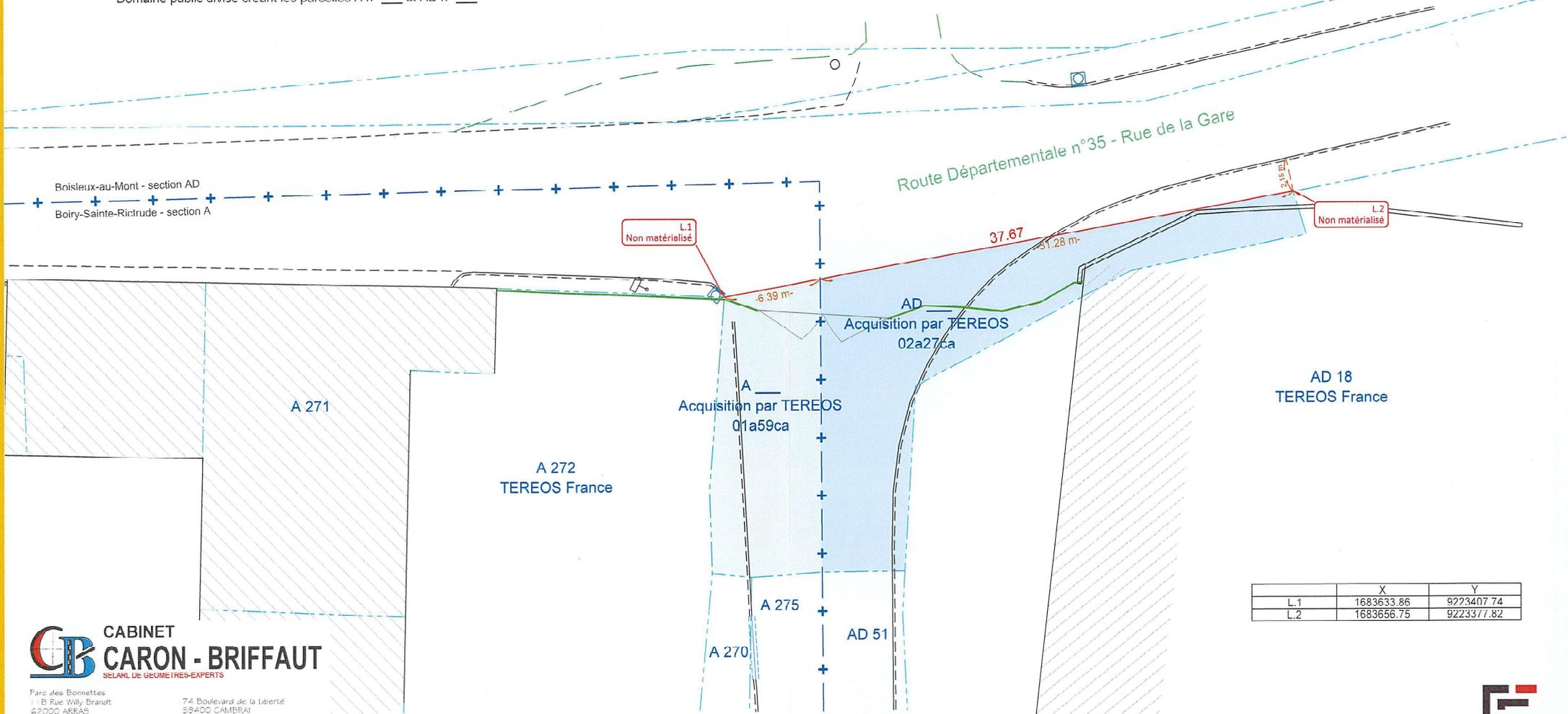
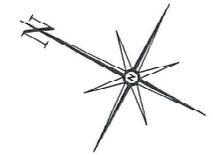
Route départementale n°35 - Rue de la Gare
Lieu-dit "Le Hameau de la Centrale"

**PLAN DE DELIMITATION DU
DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL**

Sections A et AD

Domaine public divisé créant les parcelles A n° ___ et AD n° ___

LEGENDE			
	Bâtiment		Limite de propriété
	Mur		Symbole d'appartenance : mitoyen / privatif
	Mur en plaques béton		Représentation fiscale et administrative (limite non réelle, non garantie)
	Clôture grillagée		Borne Ancienne
	Clôture poteau béton		Borne Nouvelle
	Clôture barbelé		Clou ou brèche
	Bordure		Cotes issues du bornage et/ou de la division
	Regard d'assainissement, Grille, Descente d'Eau		Cotes de rattachement
	Fou Potable : bouches à clé, poteau incendie		
	Télécom : chambre de tirage, support		
	Electricité : coffret, support		
	Eclairage public		



	X	Y
L.1	1683633.86	9223407.74
L.2	1683656.75	9223377.82

**CABINET
CARON - BRIFFAUT**
SEULS DE GEOMETRES-EXPERTS

Forc des Bonnettes
11 B Rue Willy Brandt
62000 ARRAS
TEL 03 21 79 25 73
arras.geomeres@caronbriffaut.com
Site internet: <http://www.geomeres-caronbriffaut.com>

74 Boulevard de la Liberté
59400 CAMBRAI
TEL 03 27 70 77 85
cambrai.geomeres@caronbriffaut.com

222233_02 - Date : Levé du 03/04/2024 - Projet du 05/04/2024 - Bornage du 24/04/2024
Application du document DMPC n° ___ le ___ / ___ /2024

ECHELLE: 1/250



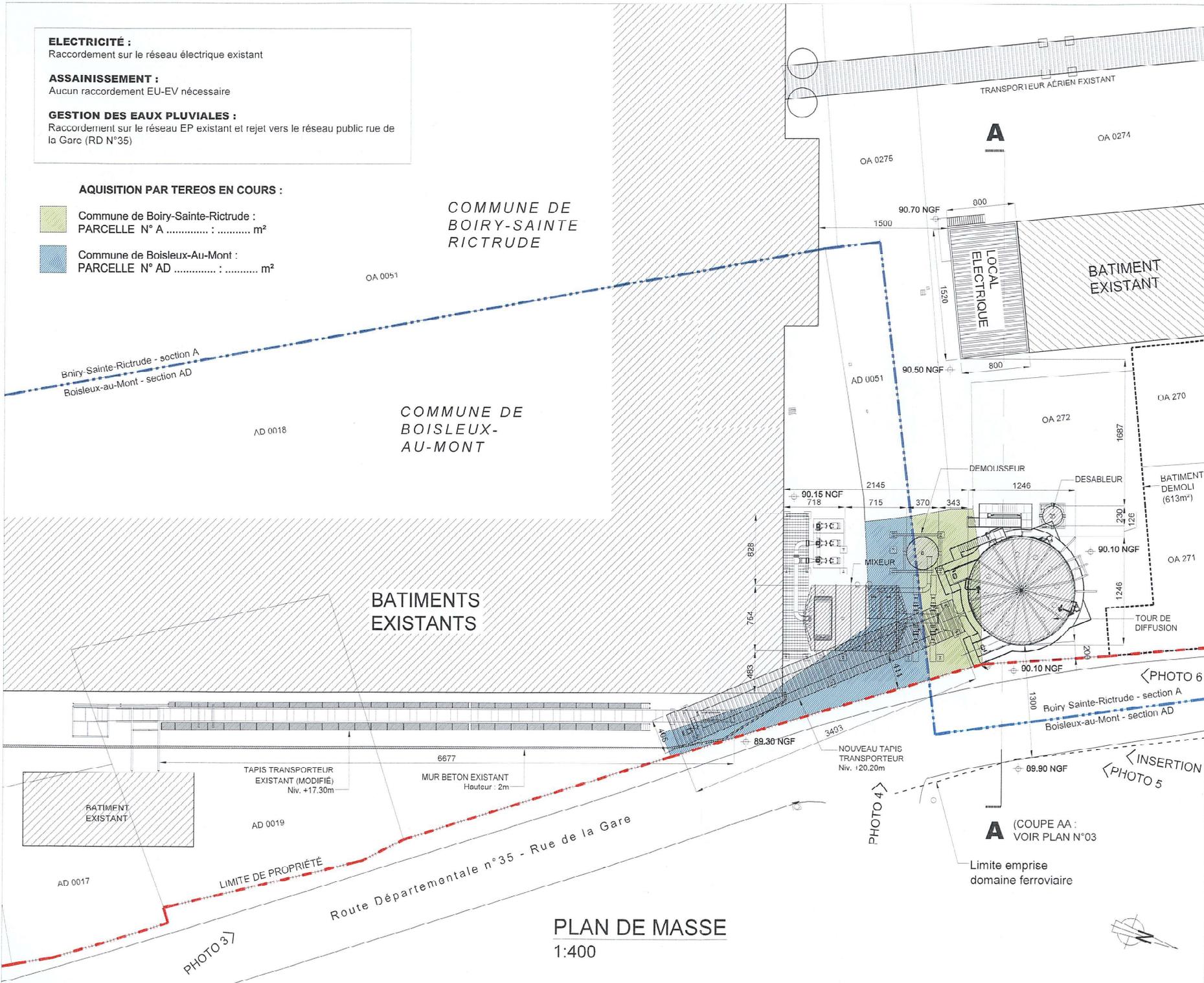
ELECTRICITÉ :
Raccordement sur le réseau électrique existant

ASSAINISSEMENT :
Aucun raccordement EU-EV nécessaire

GESTION DES EAUX PLUVIALES :
Raccordement sur le réseau EP existant et rejet vers le réseau public rue de la Gare (RD N°35)

AQUISITION PAR TEREOS EN COURS :

- Commune de Boiry-Sainte-Rictrude :
PARCELLE N° A : m²
- Commune de Boisieux-Au-Mont :
PARCELLE N° AD : m²



PLAN DE MASSE
1:400

Maitre d'ouvrage



Tereos
TEREOS FRANCE - Sucrerie de Boiry
4, rue de la Sucrerie
62175 BOIRY SAINTE RICTRUDE
Tél. 03 21 50 77 00

Désignation de l'opération

**CONSTRUCTION D'UNE
TOUR DE DIFFUSION**

SUCRERIE DE BOIRY
62175 BOIRY SAINTE RICTRUDE

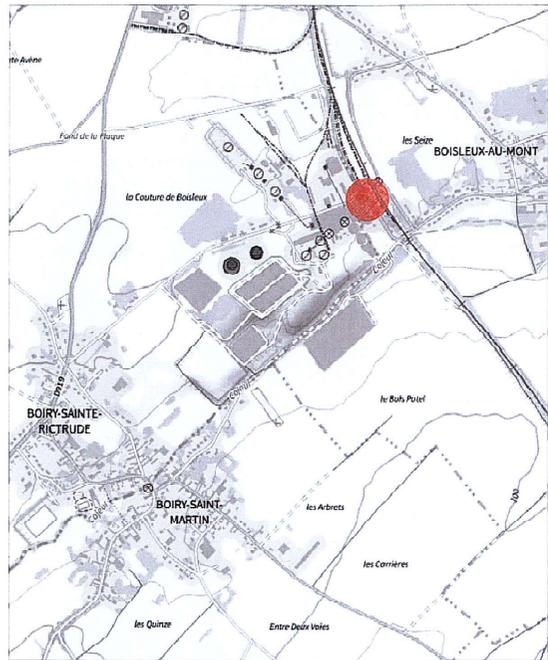
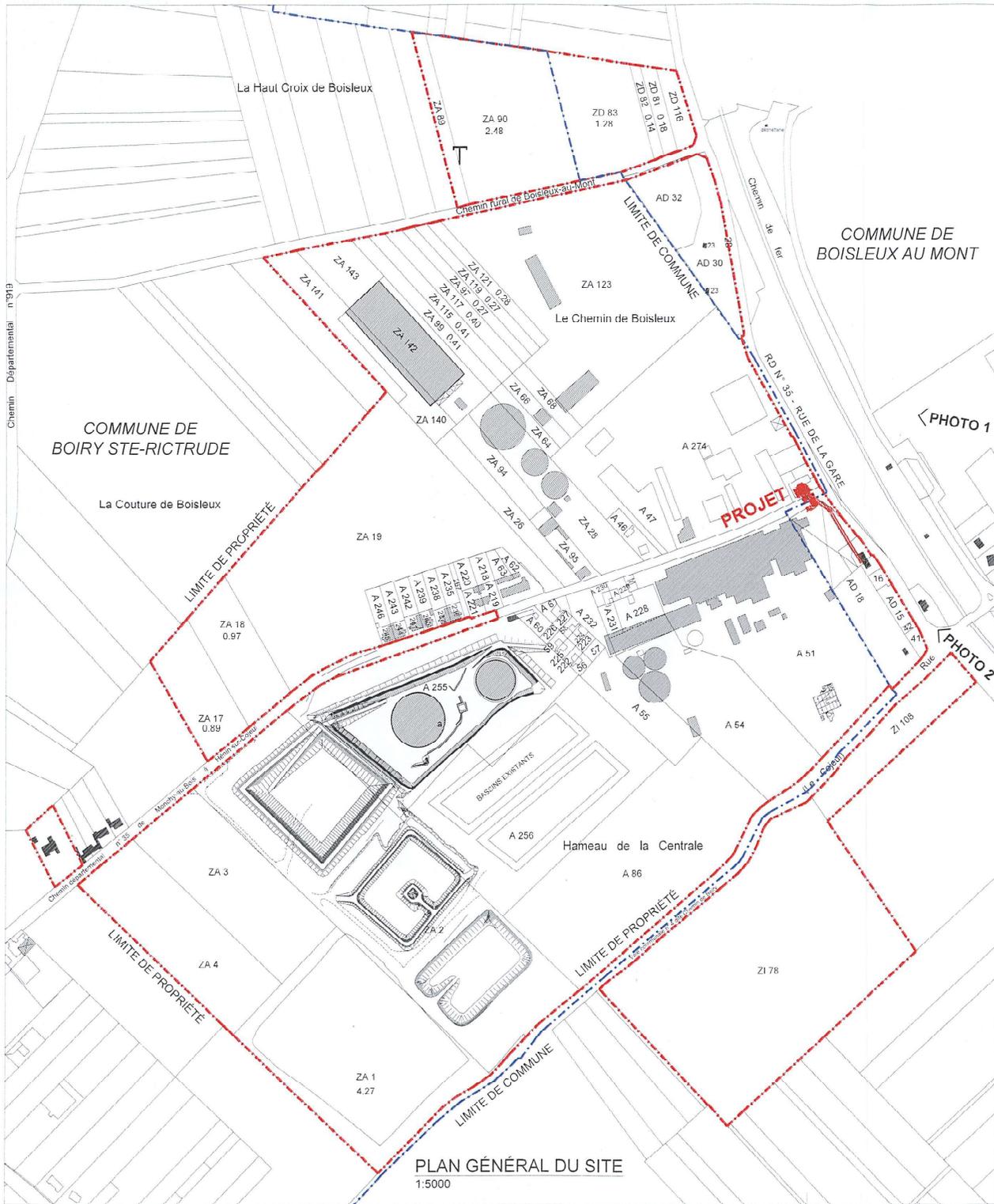
Révision	Date	Ind.
Edition Originale	30.04.2024	-
No Projet	23-006-BOI	
Dessiné par	MR	
Vérifié par	MR	
Format	A3	
Echelle	1:400	
Date	30.04.2024	
Titre		

PLAN DE MASSE
PC2

Phase **PERMIS DE CONSTRUIRE** No **02**



MARC RITTER, ARCHITECTES
36 RUE DE MULHOUSE
02100 SAINT-QUENTIN - FRANCE
TEL : +33 (0)9 70 40 34 90
marc.ritter@wanadoo.fr



PLAN DE SITUATION



Maitre d'ouvrage



TEREOS FRANCE - Sucrerie de Boiry
4, rue de la Sucrerie
62175 BOIRY SAINTE RICTRUDE
Tel : 03 21 50 77 00

Désignation de l'opération

**CONSTRUCTION D'UNE
TOUR DE DIFFUSION**

SUCRERIE DE BOIRY
62175 BOIRY SAINTE RICTRUDE

Révision	Date	Ind.
Edition Originale	30.04.2024	-

No Projet 23-006-BOI

Dessiné par MR

Vérifié par MR

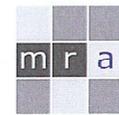
Format A3

Echelle 1:5000

Date 30.04.2024

Titre
**PLAN DE SITUATION
PC1
PLAN GÉNÉRAL DU SITE**

Phase
PERMIS DE CONSTRUIRE No **01**



MARC RITTER, ARCHITECTES
36 RUE DE MULHOUSE
02100 SAINT-QUENTIN - FRANCE
TEL : +33 (0)9 70 40 34 90
marc.ritter@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

DM2R

RAPPORT N°27

Territoire(s): Arrageois
Canton(s): ARRAS-3, AVESNES-LE-COMTE
EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

COMMUNES DE BOIRY-SAINTE-RICTRUDE ET BOISLEUX-AU-MONT - DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL AVANT ALIÉNATION À LA SOCIÉTÉ "TEREOS" D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE À EXTRAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRÉ

En 2004, une partie de la RD 35 sur le territoire des communes de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE et BOISLEUX-AU-MONT, traversant le site de la sucrerie, a été déclassée pour être aliénée au propriétaire du site, la société coopérative agricole « Tereos ».

Il subsiste aujourd'hui un surplus de voirie, situé à l'extrémité de ce linéaire (angle de la rue de la sucrerie et de la rue de la gare), qui n'avait pas été aliéné compte-tenu de l'existence, à l'époque, d'un bâti desservi par cette voie.

La société Tereos (désormais propriétaire de cet ancien bâti) a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour l'acquisition de cet ancien tracé de voirie, représentant une surface globale approximative de 386 m² selon le projet de division annexé, afin de permettre la construction d'une tour de diffusion sur le site.

Cette surface, toujours incorporée au Domaine Public Routier Départemental, n'est plus utile aux besoins de la voirie.

L'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose qu'« un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement ».

Par conséquent, préalablement à l'aliénation de ce surplus, il convient de constater la désaffectation de ce surplus (en attente de numérotation par le service du cadastre) après extraction du Domaine Public Routier Départemental situé rue de la gare, sur la RD 35 au territoire des communes de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE et BOISLEUX-AU-MONT, et décider le déclassement du Domaine Public Routier Départemental et son reclassement dans le domaine privé du Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider de désaffecter et de déclasser du Domaine Public Routier Départemental les surfaces de 159 m² (à parfaire selon arpentage) et 227 m² (à parfaire selon arpentage) après extraction du Domaine Public Routier Départemental, situées sur la RD 35 (rue de la gare) au territoire des communes de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE et BOISLEUX-AU-MONT, conformément au plan joint ;
- De reclasser dans le Domaine Privé Départemental la surface de 159 m² (à parfaire selon arpentage) en attente de numérotation située sur la RD 35 (rue de la gare) au territoire de la commune de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE, conformément au plan joint ;
- De reclasser dans le Domaine Privé Départemental la surface de 227 m² (à parfaire selon arpentage) en attente de numérotation située sur la RD 35 (rue de la gare) au territoire de la commune de BOISLEUX-AU-MONT, conformément au plan joint.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY